

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, codes 39 et 69

Hebdomadaires régionaux de l'Estrie et du Centre-du-Québec

Projet de restauration du lac des Trois Lacs dans les MRC d'Arthabaska et des Sources

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE MARDI 5 MAI 2009 À ASBESTOS

COMMUNIQUÉ

Québec, le 24 avril 2009 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), dont le responsable est M. Qussaï Samak, commissaire, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet de restauration du lac des Trois Lacs dans les MRC d'Arthabaska et des Sources par la Régie intermunicipale de restauration et de prévention des Trois-Lacs*. L'audience publique aura lieu à compter du **mardi 5 mai 2009 à 19 h** et se tiendra à la **salle La Bénévole, située au 209, 8^e Avenue à Asbestos**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

Les séances de la première partie de l'audience seront diffusées en mode audio et en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

À l'occasion de la **deuxième partie de l'audience publique**, qui débutera le **mardi 9 juin 2009**, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 4 septembre 2009, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M^{me} Line Beauchamp. Par la suite, la ministre dispose de 60 jours pour rendre le rapport public.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque municipale de Tingwick, 1266, rue Saint-Joseph ;
- Bibliothèque municipale d'Asbestos, 351, boulevard Saint-Luc.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 1255, rue Saint-Denis, local A-M100, ainsi que sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

La Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs entend mettre sur pied un projet expérimental sur une période de trois ans consistant à retirer des herbiers à l'aide d'une technique de dragage de sédiments, afin d'éviter que le lac Trois Lacs continue de se dégrader et de permettre le retour des usages récréatifs, soit la baignade, la pêche et la navigation. Les travaux de dragage couvrent une superficie de 164 455 m² pour un volume estimé à 27 705 m³. Les interventions seraient réalisées en trois phases, chacune d'une durée d'environ un mois par année. La Régie mettrait en oeuvre un plan d'échantillonnage permettant d'apprécier chaque année l'évolution de la situation dans les secteurs touchés et ceux qui le seraient éventuellement. Ceci permettrait également une meilleure répartition des coûts de réalisation du projet-pilote et réduirait les répercussions potentielles des interventions sur les écosystèmes et la faune. Le coût du projet est estimé à 1 064 600 \$.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet par le Conseil des ministres. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation du dossier par le public d'une durée de 45 jours, le mandat d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois, ainsi que celui de médiation d'une durée approximative de 2 mois.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, les groupes, les organismes ou les municipalités, le président du BAPE a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le *Projet de restauration du lac des Trois Lacs dans les MRC d'Arthabaska et des Sources*.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Julie Olivier, au numéro suivant : 418 643-7447 poste 539 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : 3lacs@bape.gouv.qc.ca.